

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 24 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Délibération
n°2026-24/04-053

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Étaient présents :

Présents : 26
Procuration : 1
Absents :
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre :
Abstention :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES		Pascal LABLANCHE
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUE	Alexandrine MATONDO

**Convention Approbation
du Plan de Financement
pour l'opération de
création de la « Voie
Verte » : demandes de
subventions auprès des
partenaires financeurs**

Absents ayant donné procuration : Monsieur Patrick LAFFAGE à Monsieur Raymond DEFIS

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, dans le cadre du schéma cyclable de la commune, un projet de création d'une voie verte d'environ 1 200 mètres est envisagé entre l'aire de covoiturage de l'Aygossau et le chemin de Bourdou, afin d'améliorer la sécurité des déplacements des piétons, cyclistes et usagers de mobilités douces le long de la RD6 ;

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre en cours a permis d'actualiser, en avril 2026, le coût prévisionnel du projet, intégrant notamment l'implantation d'arbres et d'équipements de sécurité ;

Considérant que la réalisation des travaux est prévue sur les exercices 2027 et 2028, le calendrier étant précisé en phase PRO ;

Considérant que le coût global estimatif du projet s'élève à 1 149 000 € HT, hors acquisitions foncières et missions d'ingénierie non éligibles, réparti comme suit :

- Études de maîtrise d'œuvre : 25 000 €
- Travaux : 1 124 000 €

Considérant que ce montant diffère de celui inscrit dans l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP), en raison de l'actualisation des estimations postérieure aux inscriptions budgétaires, et qu'il pourra être ajusté en conséquence ;

Considérant qu'il convient, au regard de l'évolution de l'estimatif, d'actualiser le plan de financement et de solliciter les partenaires financiers;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant € HT	Part
Commune de Cazères	345 000 €	30,03%
Etat (Fonds Vert)	379 500 €	33,03%
Département de la Haute-Garonne	268 000 €	23,32%
Région Occitanie	144 000 €	12,53%
Banque des Territoires (Fonds PVD via Région pour MOE)	12 500 €	1,09%
TOTAL	1 149 000 €	100,00%

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus relatif au projet des travaux de création de la « Voie Verte » ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'État et l'ensemble des partenaires financeurs mentionnés pour toute demande de subvention
- De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 25 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC



Le Maire,



Raymond DEFIS